



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM 2024-6

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 19 août prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation aux dispositions du règlement 304, relatif au lotissement, à l'article 21 (parti 3, section 1) mentionnant la superficie minimale d'un lot à l'extérieur d'un corridor riverain afin d'autoriser le citoyen à lotir deux terrains de 2500 mètres carrés avec un frontage de 45 mètres et une profondeur de 30 mètres malgré que la norme exige une superficie minimale de 3000 mètres carrés, un frontage de 45 mètres et une profondeur de 30 mètres.

Identification du site concerné :

Le site concerné se situe au 6 rue Saint-Patrice, numéro de lot 5 158 181 du Cadastre du Québec

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 16^e jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 16^e jour du mois de juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 16^e jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier